

PLU : le PADD, fruit de la concertation



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) inscrit les objectifs urbains du territoire à l'horizon 2030.

▼ Contenu

Elément central du plan local d'urbanisme ([PLU](#)), le PADD définit les grandes orientations de la commune en matière d'objectifs d'aménagement et d'urbanisme. Il concerne différents domaines : l'habitat, les transports, les déplacements, l'emploi, l'activité économique, les équipements et les espaces naturels.

Il développe les 3 grands axes du projet « Beauchamp 2030 » coconstruit avec les Beauchampois :

- Améliorer la qualité de vie, préserver les patrimoines naturels et bâtis, affirmer l'identité des paysages,
- Accompagner le développement urbain imposé par la Région Île-de-France en cohérence avec les capacités d'évolution des équipements et infrastructures,
- Affirmer et organiser la mixité des fonctions urbaines ainsi que le développement et la requalification du cœur de ville et des zones d'activités.

La nature en ville sera confortée aussi bien dans les espaces publics que privés. La ville sera plus conviviale grâce à la création de promenades, d'espaces verts de proximité, etc.

La croissance urbaine imposée par la Région Île-de-France sera accompagnée de services et d'équipements adaptés et les mobilités du quotidien seront facilitées.

Le PADD traduit la volonté politique d'une ville qui entend concilier croissance urbaine et préservation du patrimoine pour offrir aux Beauchampois une meilleure qualité de vie.

Le PADD débattu en conseil municipal du 13 décembre est consultable sur le site internet de la ville.

- Infos pratiques
- Liens utiles
- Documents